

INCLUSION FINANCIERE

APPROCHE DÉFINITIONNELLE

Déf1 : L'inclusion financière désigne la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder à une gamme de produits et de services financiers, telle que les transactions, les paiements, l'épargne, le crédit et l'assurance. Ces services doivent être abordables, utiles, adaptés aux besoins des utilisateurs et fournis par des prestataires fiables et responsables (Banque Mondiale, 2021).

Déf2 : BCEAO (2022) définit l'inclusion financière comme l'accès permanent des populations à une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés, à des coûts abordables, et utilisés de manière effective

Déf3 : L'inclusion financière est l'ensemble des dispositifs mis en place pour lutter contre l'exclusion bancaire et financière. Elle englobe toute une gamme de produits et services financiers et non financiers rendus accessibles aux populations pauvres (ADA Microfinance, 2022).

Définition synthétique : L'inclusion financière désigne l'accès universel et permanent des individus et des entreprises à une gamme diversifiée de produits et services financiers, tels que les transactions, les paiements, l'épargne, le crédit et l'assurance. Ces services doivent être abordables, adaptés aux besoins des utilisateurs, et fournis par des prestataires fiables et responsables (OFÉ, 2024).

Références bibliographiques

[Inclusion financière : un aperçu mondial](#)

[Rapport annuel Inclusion financière 2022 - BCEAO](#)

[46e midi de la microfinance et de l'inclusion financière - ADA Microfinance](#)

MOTS-CLÉS OU CONCEPTS OPÉRATOIRES

Accès aux services financiers

L'accès aux services financiers de base inclut l'accès à un compte courant, au crédit, à une assurance et à un produit d'épargne. Cela implique une accessibilité universelle à une large gamme de services financiers adaptés, à des coûts abordables pour tous les ménages et entreprises.

Utilisation effective et efficiente

L'inclusion financière nécessite une utilisation effective, efficace et efficiente des services financiers par les populations. Elle vise à ce que les gens puissent tirer parti des opportunités commerciales, investir dans l'éducation, épargner pour la retraite et se protéger contre les risques.

Accessibilité-prix

L'accessibilité prix fait référence à la capacité des populations, en particulier celles à faible revenu, à obtenir des services financiers à des coûts abordables. Cela inclut non seulement le prix des services eux-mêmes, mais aussi les frais associés, tels que les coûts de transaction, les frais de tenue de compte, et d'autres charges qui pourraient dissuader l'utilisation de ces services.

MÉTHODES DE CALCUL DES DONNÉES

L'indice composite de l'inclusion financière est construit à partir des trois indicateurs suivants : accès aux services financiers, utilisation des services financiers, et accessibilité-prix des services financiers.

1. Indicateurs d'accès aux services financiers

Indicateurs	Mesure
1.Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)	(Nombre total de points de services financiers/population adulte) *10.000
2.Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)	(Nombre total de points de services financiers/superficie totale) *1.000 km ²
3.Taux de pénétration démographique des services de monnaie électronique (TPDSME)	(Nombre de points de services de monnaie électronique /population adulte) *10.000
4.Taux de pénétration géographique des services bancaires (TPGSB)	(Nombre de points de services bancaires/superficie totale) *1.000 km ²
5.Taux de pénétration géographique des services de microfinance (TPGSM)	(Nombre de points de services de microfinance/superficie totale)*1.000 km ²
6.Taux de pénétration géographique des services de monnaie électronique (TPGSME)	(Nombre de points de services de monnaie électronique/superficie totale) *1.000 km ²
7.Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)	(Nombre total de points de services financiers/superficie totale) *1.000 km ²

2. Indicateurs d'utilisation des services financiers

Indicateurs	Mesure
1.Taux d'utilisation des services bancaires (TUSB)	Nombre de personnes physiques titulaires de compte de dépôt ou de crédit dans les banques/ population adulte
2.Taux de bancarisation strict (TBS)	Nombre de personnes physiques titulaires de comptes de dépôt ou de crédit dans les banques, les services postaux, les caisses d'épargne et le Trésor / population adulte
3.Taux d'utilisation des services de microfinance (TUSM)	Nombre total de personnes physiques titulaires de comptes dans les institutions de microfinance / population adulte)
4.Taux de bancarisation élargi (TBE)	Nombre de personnes physiques titulaires de comptes de dépôt ou de crédit dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne, le Trésor et les SFD / population adulte)

5.Taux d'utilisation des services de monnaie électronique (base comptes ouverts)	Nombre de personnes physiques titulaires de comptes de monnaie électronique auprès des EME, des banques émettrices de monnaie électronique et d'autres institutions financières / population adulte
6.Taux d'utilisation des services de monnaie électronique (base comptes actifs)	Nombre de personnes physiques titulaires de comptes de monnaie électronique actifs auprès des EME, des banques émettrices de monnaie électronique et d'autres institutions financières / population adulte
7.Taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)	(Nombre total de points de services financiers/superficie totale) *1.000 km ²

3. Indicateurs d'accessibilité-prix des services financiers

Indicateurs	Mesure
1.Taux d'intérêt nominal des dépôts au niveau des banques (TINB)	
Taux d'intérêt réel des dépôts au niveau des banques	Taux d'intérêt nominal des dépôts au niveau des banques – taux d'inflation en moyenne
2.Taux d'intérêt nominal des crédits au niveau des banques	
Taux d'intérêt réel des crédits au niveau des banques	Taux d'intérêt nominal des crédits au niveau des banques – taux d'inflation en moyenne
3.Indice synthétique d'inclusion financière	sommes de plusieurs indicateurs qui prend en compte les trois dimensions de l'inclusion financière à savoir l'accès, l'utilisation et l'accessibilité-prix

SOURCES DE DONNÉES

Une base de données a été mobilisée pour les estimations statistiques et économétriques sur l'inclusion financière dans l'espace francophone.

Nom de la base de données : Global Financial Inclusion Database

Mots-clés de la base de données : monde, inclusion financière

Nature de la base ou sources de données : données d'enquêtes

Description de la base de données : données exhaustives d'enquêtes sur l'inclusion financière dans tous les pays du monde

Producteur & Fournisseur/URL d'accès : <https://www.worldbank.org/en/publication/globalindex/Data>

Date : de 2011 à 2022.

Étendue spatiale : 140 pays

Échelle : 150 000 individus

Nombre de variables : 20 variables principales

Description des variables :

Nom	Description	Sources	Type
Accès aux services financiers	comptes bancaires, services de paiement, et produits d'épargne.	Banque mondiale	Données catégorielles
Utilisation des services financiers	fréquence d'utilisation des comptes, emprunts, et investissements.	Banque mondiale	Données continues
Types de services financiers	crédits, assurances, et autres produits financiers.	Banque mondiale	Données catégorielles
Caractéristiques démographiques	sexe, âge, niveau d'éducation, et situation économique.	Banque mondiale	Données individuelles
Perceptions et attitudes	confiance envers les institutions financières, obstacles perçus à l'accès aux services.	Banque mondiale	Données qualitatives

Méthodologie de collecte des données :

La méthodologie adoptée pour la collecte de données sur l'inclusion financière par la Banque mondiale implique plusieurs étapes clés, souvent inspirées des normes internationales. Voici un aperçu des principales composantes de cette méthodologie :

1. Conception de l'enquête :

- Élaboration d'un questionnaire structuré, incluant des questions sur l'accès, l'utilisation et les perceptions des services financiers.

- Tests préliminaires (préenquête) pour affiner les questions et s'assurer de leur clarté.

2. **Échantillonnage :**

- Sélection d'un échantillon représentatif de la population cible, souvent stratifié par des critères démographiques (âge, sexe, lieu, statut socio-économique).
- Taille de l'échantillon généralement autour de 150 000 individus, répartis sur plusieurs pays.

3. **Collecte des données :**

- Utilisation de méthodes de collecte variées, telles que les enquêtes en face à face, les interviews téléphoniques ou les questionnaires en ligne.
- Formation des enquêteurs pour garantir la cohérence et la qualité des données.

4. **Gestion des données :**

- Saisie et nettoyage des données pour éliminer les erreurs ou les valeurs manquantes.
- Vérification de la qualité des données à l'aide de contrôles statistiques.

5. **Analyse des données :**

- Utilisation de méthodes statistiques pour analyser les données, y compris des statistiques descriptives et des analyses comparatives.
- Segmentation des résultats par sexe, âge, région et autres caractéristiques démographiques.

6. **Rapport et diffusion :**

- Rédaction de rapports détaillés qui présentent les résultats de manière claire et accessible.
- Publication des données et des analyses pour un large public, y compris des décideurs, des chercheurs et le grand public.